

# Formation à la conduite des Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

R489

Le recours à la formation des Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté suivant la recommandation R.489 de la catégorie appropriée constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire.

## Objectifs

Être capable conformément au référentiel de compétences R489 de la CNAM d'appliquer sur le plan théorique et pratique les règles de sécurité inhérentes aux chariots de manutention à conducteur porté.

### Public Visé

Toute personne amenée à conduire des chariots à conducteur porté.

### Pré Requis

- Maîtrise orale et écrite de la langue française
- Etre muni obligatoirement des EPI adaptés à la formation
- Il est recommandé que l'employeur s'assure de l'aptitude médicale du salarié à conduire un chariot de manutention automoteur à conducteur porté avant de s'engager dans un processus de formation. En effet, cette démarche devra obligatoirement être effectuée préalablement à la délivrance de l'autorisation de conduite.

## Objectifs pédagogiques

Apporter les compétences nécessaires à la conduite du chariot concerné en situation de travail

Transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité du chariot concerné

Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation

Promouvoir la maîtrise des moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques

## Méthodes et moyens pédagogiques

### Formation théorique :

- Salle de formation équipée
- Support de court

### Formation pratique :

- Site d'évolution conforme aux exigences CACES®  
Si la formation a lieu sur site client : Le client s'engage à mettre à disposition pour les mises en situations pratiques :
  - un ou des chariots de catégories correspondant aux prestations retenues
  - une aire d'évolution sécurisée, balisée et adaptée aux exercices (gerbagés, stockages, etc)
  - des matériels et équipements conformes à la réglementation en vigueur et dûment vérifiés, notamment par la présentation du carnet de maintenance ou équivalent et du registre des vérifications.

## Parcours pédagogique

### Formation théorique : Pour toutes les catégories

- Connaissances générales : rôles et responsabilités, acteurs en prévention des risques professionnels et leur rôle, les différents types de chariots de manutention à conducteur porté
- Technologie et stabilité des chariots à conducteur porté : les différentes sources d'énergie existantes, évaluer les charges à manutentionner, les facteurs d'instabilités du chariot
- Savoir lire un tableau / un abaque de charge
- Exploitation des chariots à conducteur porté : Identifier les risques et connaître les moyens permettant de les prévenir, conditions de freinage des chariots, règles de circulation et de conduite en entreprise, les produits dangereux, opérations de fin de poste, maintenance

### Formation pratique : Pour les catégories 1A - 1B - 3 - 5 - 6 et 7

- Prise de poste et mise en service : vérifier la présence et la validité des documents réglementaires et savoir les exploiter
- Conduite
- Manoeuvre
- Fin de poste / Maintenance

## Les + métier

Le recours à la **formation** des Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté et aux tests **CACES® R.489** de la catégorie appropriée constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux **obligations** en matière de **contrôle des connaissances et du savoir-faire**.

### Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation avec mises en situation pratique

Evaluation théorique (QCM)

### Modalités d'accessibilité handicap

Pour les personnes en situation de handicap, une personne référente est disponible pour répondre à vos questions sur [contact@securitup.fr](mailto:contact@securitup.fr) ou au 04 78 90 10 71

### Sanction formation

Délivrance d'un titre autorisation de conduite prérenseigné

 Durée	Effectif	Tarifs
<b>14.00</b> Heures	3 à 6 personnes	Inter (Par Stagiaire) : <a href="#">Nous consulter</a>
<b>2</b> Jours		Intra (Par Jour) : <a href="#">Nous consulter</a>
 Contactez-nous !	Bastien ROGER Directeur de la formation	Tél. : <b>04.78.90.10.71</b> Mail : <a href="mailto:contact@securitup.fr">contact@securitup.fr</a>



### Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE - Date enregistrement : 27/01/2020

1A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 1A : Transpalettes à conducteur porté sans élévation du poste de conduite - RS 5055

1B : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 1B : Gerbeurs à conducteur porté à hauteur de levée > 1,20 m - RS 5057

2A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 2A : Chariots à plateau porteur - RS 5056

2B : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 2B : Chariots tracteurs industriels - RS 5058

3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 3 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux - RS 5054

4 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 4 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux à capacité nominale > 6 tonnes - RS 5059

5 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 5 : Chariots élévateurs à mat rétractable - RS 5060

6 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 6 : Chariots élévateurs à poste de conduite élevable - RS 5061

7 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 7 : Conduite hors production des chariots - RS 5062